



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Concours externe du Capes et Cafep-Capes**

### **Section documentation**

#### **Exemple de sujet pour l'épreuve écrite disciplinaire appliquée**

À compter de la session 2022, les épreuves du concours externe du Capes et du Cafep-Capes sont modifiées. [L'arrêté du 25 janvier 2021](#), publié au journal officiel du 29 janvier 2021, fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le nouveau schéma des épreuves.

## Éduquer à l'esprit critique dans une société de l'information

**Dans la perspective du prochain conseil pédagogique du collège X dans lequel vous exercez :**

- **Vous proposerez un plan de classement puis vous rédigerez une note de synthèse à destination de l'équipe éducative, expliquant les enjeux, pour l'établissement, de la formalisation d'un projet d'éducation des élèves à l'esprit critique.**
- **En vous appuyant sur cette note de synthèse et sur vos connaissances personnelles, vous proposerez une progression pédagogique, s'inscrivant dans votre projet de politique documentaire, pour la mise en œuvre d'une éducation à l'esprit critique en classe de quatrième.**

### Le dossier est composé de 13 documents

DOCUMENT 1 : « Peut-on enseigner l'esprit critique ? ». Interview de Jérôme Grondeux. <i>Sciences Humaines</i> , n° 296, septembre-octobre 2017. ....	4
DOCUMENT 2 : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Arrêté du 1-7-2013. Extrait.....	6
DOCUMENT 3 : FRAU-MEIGS Divina. « Développer l'esprit critique contre les « infaux » » [en ligne]. Grand Angle, juillet-septembre 2017 [consulté le 31 janvier 2021]. Disponible à l'adresse URL : <a href="https://fr.unesco.org/courier/july-september-2017/developper-lesprit-critique-contre-inaux">https://fr.unesco.org/courier/july-september-2017/developper-lesprit-critique-contre-inaux</a> .....	9
DOCUMENT 4 : CHAMBAUD Perrine, LAPRAY Isabelle, LUCAS Marine, « Jeu S'prit critique & S'team de soi » [en ligne]. 2019 [consulté le 31 janvier 2021] Disponible à l'adresse URL <a href="https://doc.dis.ac-guyane.fr/Jeu-S-prit-kritic-S-team-de-soi.html">https://doc.dis.ac-guyane.fr/Jeu-S-prit-kritic-S-team-de-soi.html</a> .....	11
DOCUMENT 5 : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015 .....	15
DOCUMENT 6 : LANNEAU NADINE « Le CDI pour former à l'esprit critique ». <i>Les cahiers pédagogiques</i> , n° 433, 2005.....	21
DOCUMENT 7 : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. Les missions des professeurs documentalistes, circulaire n° 2017-051 du 28-3-2017.....	23
DOCUMENT 8 : Eduscol. Approche globale de l'esprit critique [en ligne]. Octobre 2016. [consulté le 31 janvier 2021]. Disponible à l'adresse URL <a href="https://eduscol.education.fr/1538/former-l-esprit-critique-des-eleves">https://eduscol.education.fr/1538/former-l-esprit-critique-des-eleves</a> .....	27
DOCUMENT 9 : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. Education aux médias et à l'information. Programmes d'enseignement du cycle des approfondissements. BO spécial n°11 du 26 novembre 2015 [en ligne] Disponible à l'adresse URL : <a href="http://cache.media.education.gouv.fr/file/MEN_SPE_11/35/1/BO_SPE_11_26-11-2015_504351.pdf">http://cache.media.education.gouv.fr/file/MEN_SPE_11/35/1/BO_SPE_11_26-11-2015_504351.pdf</a> Extrait .....	28

DOCUMENT 10 : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. Le parcours citoyen [en ligne] Janvier 2015 [consulté le 31 janvier 2021] Disponible à l'adresse URL : <a href="https://www.education.gouv.fr/le-parcours-citoyen-5993">https://www.education.gouv.fr/le-parcours-citoyen-5993</a> .....	31
DOCUMENT 11 : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. Ressources pour l'enseignement moral et civique. Le débat (réglé ou argumenté) [en ligne] Septembre 2015 [consulté le 31 janvier 2021] Disponible à l'adresse URL <a href="https://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMC/01/1/ress_emc_debat_464011.pdf">https://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMC/01/1/ress_emc_debat_464011.pdf</a> .....	32
DOCUMENT 12 : Eléments de présentation du collège X .....	37
DOCUMENT 13 : Extraits du projet d'établissement 2020-2024 du collège X .....	38
DOCUMENT 14 : Présentation du CDI du collège X.....	39

**DOCUMENT 1 : « Peut-on enseigner l'esprit critique ? ». Interview de Jérôme Grondeux. Sciences Humaines, n° 296, septembre-octobre 2017.**

Former l'esprit critique des élèves est devenu une priorité de l'école française, en réponse à la prolifération de thèses complotistes sur Internet. Mais comment faire ? Et de quoi parle-t-on au juste ?

L'ambition de développer l'esprit critique chez les élèves n'est pas nouvelle dans le système d'enseignement français. Ainsi, lorsque, dans la prison de Riom où le régime de Vichy l'a jeté et dont on ne le sortira que pour l'assassiner, l'ancien ministre de l'Éducation nationale, Jean Zay relisait les instructions du 30 septembre 1938 relatives à l'application des arrêtés du 30 août 1937 et du 11 avril 1938 fixant les programmes de l'enseignement du second degré, il en résumait ainsi l'esprit : « *Ces instructions reflètent à chaque page la tradition constante de notre culture, en particulier de notre culture secondaire : former le caractère par la discipline de l'esprit et le développement des vertus intellectuelles ; apprendre à bien conduire sa raison, en élèves de ces héritiers français du message socratique, Montaigne et Descartes ; à garder toujours éveillé l'esprit critique ; à démêler le vrai du faux ; à douter sainement ; à observer ; à comprendre autant qu'à connaître ; à librement épanouir sa personnalité* (1). » Nous sommes ici au cœur de la tradition républicaine française, qui cherche à la fois à unir les citoyens autour des valeurs de 1789 et à favoriser l'autonomie intellectuelle et la liberté d'appréciation de chacun, dans une transaction pratique permanente entre les philosophies politiques républicaine et libérale.

**Vers une définition de l'esprit critique à usage éducatif**

Dans cette optique, il n'est pas surprenant que la « grande mobilisation pour les valeurs de la République », lancée au début de l'année 2015 après les attentats du 7 janvier contre *Charlie Hebdo*, ait conduit à relancer la réflexion sur l'esprit critique, en particulier face au défi du complotisme. Cette réflexion s'est inscrite dans le cadre d'une reformulation de la conception de la citoyenneté républicaine, présente dans les programmes, autour des quatre dimensions de la culture morale et civique : la sensibilité, la culture de la règle et du droit, le jugement et l'engagement (2). Le « jugement » est à prendre au sens philosophique, qui inclut non seulement le jugement moral, mais aussi la capacité de se servir avec rigueur de sa raison. L'esprit critique étant intégré à une vision d'ensemble de la citoyenneté, le ministère a voulu en fournir une définition pratique à l'usage des enseignants, publiée sur le site Eduscol du ministère de l'Éducation nationale (<http://eduscol.education.fr/cid107295/former-l-esprit-critique-des-eleves.html>). Ce site accueille également les contributions de nombreux enseignants sous forme d'activités pour la classe concernant tous les niveaux d'enseignement.

On ne peut faire de l'esprit critique une compétence à part, qu'il serait simple d'évaluer. On peut toutefois le définir comme un ensemble d'attitudes qui se traduisent par des pratiques, et qui sont nourries par ces pratiques.

Cinq attitudes fondamentales

- **La curiosité est centrale.** Qui aura pleinement de l'esprit critique dans un domaine dont il ignore tout et ne veut rien savoir ? L'esprit critique sera alors réduit à sa plus simple expression : il conduira à s'abstenir de tout jugement dans un domaine que l'on ignore. L'école est un lieu où on prend le temps de s'informer et d'examiner les choses. Cette attitude peut être nourrie par des temps consacrés à la prise de contact des élèves avec l'actualité. Le développement d'une pratique régulière d'information des élèves, avec par exemple, au collège et au lycée, la constitution de dossiers d'actualité, ou, de plus en plus, le développement de webradios permettant aux élèves de mener des enquêtes sur des sujets de leur choix, est un enjeu central de l'éducation aux médias et à l'information inscrite dans les programmes.

- **La lucidité,** la modestie et l'écoute sont des attitudes que l'on peut lier entre elles : l'esprit critique s'applique d'abord à soi-même, et l'on retrouve là le « *connais-toi toi-même* » de la

philosophie grecque qui est au cœur de l'humanisme. Il s'agit de se connaître comme capable de certitudes, mais aussi comme être de croyance et comme être d'ignorance, aussi comme capable de faire des hypothèses, de comprendre que le monde est vaste et complexe, et le champ de la connaissance infini ; de savoir enfin que nous avons besoin des connaissances des autres en tant qu'êtres sociaux. Et ce d'autant plus que nous vivons dans une société marquée par la séparation des tâches : la culture suppose d'être à l'écoute de ce que les spécialistes d'une question en connaissent. De ce point de vue, la présence dans l'enseignement de différentes disciplines est en elle-même une éducation à l'esprit critique. En outre, l'enseignement français s'est ouvert davantage depuis plusieurs années aux travaux en groupe, où les élèves doivent coopérer pour résoudre un problème, et donc confronter leurs hypothèses dans des démarches d'enquête, en sciences comme en histoire-géographie.

• **L'autonomie intellectuelle** est illusoire si elle n'est pas reliée aux autres attitudes. Mépriser les savoirs constitués, ériger ses opinions personnelles en savoir absolu, écarter systématiquement les autres opinions que la sienne, ce n'est pas exprimer sa liberté de pensée, mais laisser parler ses déterminismes culturels et sociaux. Inversement, comment éviter un placage de connaissances disparates qui ne permettrait pas aux élèves de penser par eux-mêmes ?

Retour aux sources

Les dernières décennies ont été marquées par une volonté d'accorder plus de place à la parole des élèves. La pratique du débat, et les discussions entre élèves et enseignants ont été plus récemment valorisées, en particulier dans les programmes de l'enseignement moral et civique.

Un fondement est cependant nécessaire pour que ces échanges permettent une véritable autonomisation intellectuelle des élèves : celui de la distinction entre les faits (que l'on vérifie mais qui s'imposent à nous) et les interprétations (que l'on confronte et que l'on évalue). Chercher la source d'une information pour s'interroger sur sa fiabilité, recouper les sources en histoire pour reconstituer le déroulement d'un événement, s'initier à l'observation et à la démarche expérimentale en science, ce sont autant de manières de poser une réalité. Les interprétations, qui portent sur la signification ou sur l'explication des phénomènes observés, sont objets de débat. Ce qui ne veut pas dire qu'elles sont toutes utiles et/ou toutes valides. Les débats scientifiques peuvent être tranchés par l'expérience ou le raisonnement, une interprétation philosophique doit être cohérente... Il est des cas et des domaines où plusieurs interprétations sont possibles, et l'on retrouve ainsi les vertus de la suspension de jugement.

On peut donc enseigner l'esprit critique, à la condition de concevoir cet enseignement comme une acculturation portée par l'ensemble du système scolaire, se coulant dans les démarches de chaque discipline et des enseignements interdisciplinaires sans perdre de vue la visée d'ensemble. À la condition aussi de ne pas surestimer les effets de cet enseignement : les passions, nobles ou basses, et les intérêts, individuels et collectifs, jouent aussi un rôle considérable dans la marche de l'histoire. En restant simplement fidèle à un rôle historique de l'éducation : accroître la part du rationnel et du raisonnable dans la société.

## NOTES

1. **Jean Zay**, *Souvenirs et solitude. Notes du 2 juin 1943*, introduction et notes d'Antoine Prost, Belin, 2010.
2. Ministère de l'Éducation nationale, Programme de l'enseignement d'éducation morale et civique, 2015, et Socle commun de culture, de connaissances et de compétences, 2016.

## **DOCUMENT 2 : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Arrêté du 1-7-2013. Extrait.**

### **Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation**

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

### **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation**

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

#### *1. Faire partager les valeurs de la République*

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.
- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

#### *2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école*

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

### **Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves**

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

#### *3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage*

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.
- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

#### *4. Prendre en compte la diversité des élèves*

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.
- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.
- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

#### *5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation*

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.
- Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

#### *6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques*

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.

- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.

- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.

- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.

- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

#### *7. Maîtriser la langue française à des fins de communication*

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.

- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

#### *8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier*

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

#### *9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier*

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.

- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.

- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.

- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

### **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative**

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

#### *10. Coopérer au sein d'une équipe*

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.

- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.

- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

#### *11. Contribuer à l'action de la communauté éducative*

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.

- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.

- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.

- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

#### *12. Coopérer avec les parents d'élèves*

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.

- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.

- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

### 13. *Coopérer avec les partenaires de l'école*

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.

- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.

- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

### 14. *S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel*

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.

- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

**DOCUMENT 3 : FRAU-MEIGS Divina. « Développer l'esprit critique contre les « infaux » » [en ligne]. Grand Angle, juillet-septembre 2017 [consulté le 31 janvier 2021]. Disponible à l'adresse URL : <https://fr.unesco.org/courier/july-september-2017/developper-lesprit-critique-contre-inaux>**

### **[...]Le retour du commérage**

L'EMI se retrouve donc dans l'obligation de repenser les médias et les fondements politiques et éthiques qui les légitiment. Il lui faut revoir le rôle des médias sociaux et des échanges qui s'y déroulent en tenant compte de l'augmentation numérique, qui transforme les anciennes audiences en nouvelles communautés de partage et d'interprétation. Le retour du commérage qu'ils manifestent n'est pas anodin et ne doit pas être traité par le mépris. Conversation sotto voce qui véhicule pêle-mêle racontars, rumeurs et ragots, le commérage rend le privé public. Il place l'authenticité au-dessus d'une vérité perçue comme une fabrication par des élites loin des préoccupations quotidiennes et locales.

Les médias sociaux véhiculent donc des nouvelles dont le statut véridique est incertain, en plaidant le faux pour arriver au vrai ou montrer que la vérité n'est pas si limpide que cela. D'où la tentation de parler de « post-vérité » à leur égard, mais c'est réduire leur portée et refuser d'y voir la quête d'une vérité autre, quand les systèmes d'information dits de référence font faillite. Ils remettent au centre l'éternelle bataille journalistique entre le fait objectif et le commentaire d'opinion qui se joue dans ces modèles d'influence.

En sciences de l'information-communication, le commérage relève du lien social. Il remplit des fonctions cognitives essentielles : surveillance de l'environnement, aide à la prise de décision par le partage des nouvelles, mise en cohérence d'une situation donnée avec les valeurs du groupe... Ces fonctions ont traditionnellement légitimé l'importance des médias. Mais ceux-là sont désormais perçus comme indigents et biaisés – ce dont le recours au commérage en ligne est le symptôme et les médias sociaux, le relais. Ce n'est pas tant la faute aux médias sociaux que celle des responsables du débat public dans le réel.

Sur les scènes politiques déstabilisées un peu partout dans le monde, les médias sociaux redonnent du sens au rôle régulateur du récit social. Ils mettent en lumière les violations des normes sociales, surtout quand les institutions politiques se targuent de transparence, car les secrets ne sont plus à l'abri. Face aux journaux inféodés aux partis, ils bousculent la norme d'objectivité, qui s'est fossilisée en présentant obligatoirement une opinion pour et une opinion contre. Le public manifeste de la défiance à l'égard de la « véricité » de ce discours polarisé et se laisse séduire par la stratégie d'authenticité. Celle-ci établit une relation de proximité avec les membres de la communauté d'abonnés qui constitue désormais l'audience et vise à les impliquer dans les débats, tout en reposant sur le principe de transparence. Ainsi, à l'éthique de l'objectivité, les médias sociaux opposent l'éthique de l'authenticité.

### **Explorateur, analyste et créateur**

Les médias sociaux et leurs *inaux* sont donc un cas d'école pour l'EMI, qui sollicite une de ses compétences fondamentales, l'esprit critique. Mais c'est une forme d'esprit critique qui doit se doter d'une compréhension de la valeur ajoutée du numérique : participation, contribution, transparence et reddition de comptes, certes, mais aussi désinformation et jeux d'influence.

L'esprit critique peut s'exercer et se former... et agir comme une forme de résistance à la propagande et au complotisme. Les jeunes doivent être responsabilisés. Il faut faire en sorte qu'ils remettent en question leur utilisation des médias sociaux en tenant compte des critiques qui leur

sont adressées quant aux conséquences possibles de leurs pratiques. Il faut aussi faire confiance en leur sens de l'éthique, une fois sollicité.

[...]

### **Faire passer l'EMI à une grande échelle**

Mais l'EMI doit aussi exercer l'esprit critique à l'encontre des médias eux-mêmes. Il s'avère que les grands organes de presse sont aussi parmi les plus grands influenceurs et ceux qui tendent à pousser les rumeurs avant leur confirmation sur Twitter par exemple. Les *infaux* qui circulent sur Facebook, le premier des médias sociaux à les véhiculer, tirent leur fond de vérité du fait que les professionnels de l'information se soumettent trop à la pression du scoop, envoyé avant d'être vérifié, sur le même modèle que les autres usagers amateurs. Et les démentis ne font pas autant de bruit que les rumeurs !

Des défis existent donc encore pour faire passer l'EMI à une grande échelle. Il faut convaincre les décideurs ; il faut former les formateurs, enseignants comme journalistes. Ma recherche à l'université de la Sorbonne nouvelle, dans le cadre du projet TRANSLIT de l'Agence nationale de la recherche et de la chaire UNESCO « Savoir devenir à l'ère du développement numérique durable », porte sur une comparaison des politiques publiques en Europe. Elle montre que beaucoup de ressources et de formations existent sur le terrain, faites par des associations ou des enseignants, de leur propre initiative plutôt que de celle des universités. Elle pointe toutefois un décrochage au niveau des politiques publiques malgré l'inscription de l'EMI dans beaucoup de programmes éducatifs nationaux : peu de mécanismes interministériels, peu ou pas d'instances de corégulation, peu ou pas de coordination multi-acteurs. Il s'en dégage une gouvernance de l'EMI composite, avec trois modèles en présence selon les pays : le développement, la délégation ou... le désengagement (D. Frau-Meigs et al, 2017).

### **Un sursaut éthique**

La bonne nouvelle, c'est la prise de conscience des journalistes, qui révisent leur déontologie et se rendent compte de la valeur de l'EMI. Leur sursaut éthique peut aider les enseignants à repositionner l'EMI et à donner des ressources valides à la résistance en faveur de l'intégrité des data et des médias. Des actions se dessinent déjà qui remettent en selle la valeur de l'enquête en profondeur, par le data journalisme, révélant ainsi des informations impossibles à déceler autrement.

Les affaires comme la fuite colossale de documents confidentiels connue sous le nom de *Panama Papers* ont aidé à moraliser la vie politique et à redonner confiance en la profession. D'autres actions visent plus précisément la lutte contre les *infaux*, avec le numérique. Parmi elles, il faut signaler le blog de l'Agence France-Presse « Making of, les coulisses de l'info » ([link is external](#)) (qui montre les coulisses d'une grande régie d'information), mais aussi le Décodex ([link is external](#)) du journal *Le Monde* (qui recense les sites selon leur toxicité), « RevEye » de Google (qui permet de vérifier l'authenticité des images en 3 clics), le site Spicce et son « Conspi Hunter » (pour dénoncer le complotisme).

Pour s'exercer pleinement et créer une citoyenneté éduquée, l'esprit critique en EMI doit s'appliquer aussi à la géo-économie des médias sociaux. Les plateformes numériques GAFAM, toutes de droit californien, ont longtemps refusé le statut de médias, pour éviter leur responsabilité sociale et se soustraire aux obligations de service public afférentes. Mais la régulation algorithmique a révélé leur capacité à exercer un contrôle éditorial sur les contenus qui valent la peine d'être monétisés, et, ce faisant, à décider de la vérité, car ce sont des personnes réelles qui créent leurs algorithmes, sans toutefois faire preuve de transparence ou d'éthique.[...]

**DOCUMENT 4 : CHAMBAUD Perrine, LAPRAY Isabelle, LUCAS Marine, « Jeu S'prit critique & S'team de soi » [en ligne]. 2019 [consulté le 31 janvier 2021] Disponible à l'adresse URL <https://doc.dis.ac-guyane.fr/Jeu-S-prit-kritic-S-team-de-soi.html>**



[...]

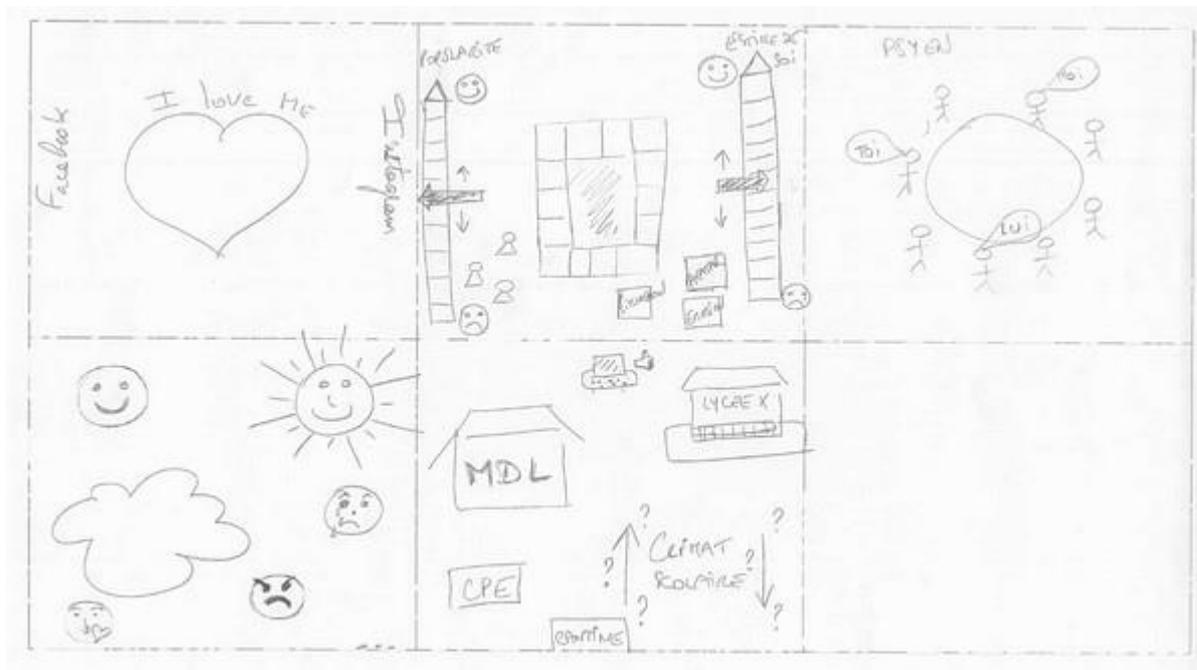
### Contexte

Nous sommes trois professeures documentalistes de l'académie de Guyane, tous les jours nous observons et accompagnons nos élèves dans leurs usages des réseaux sociaux. Nous faisons le constat d'une multiplication des signalements et des incidents à l'extérieur et à l'intérieur des établissements scolaires, liés à une utilisation inadaptée des réseaux sociaux et une viralisation extrêmement rapide de l'information, susceptibles d'avoir des conséquences graves (harcèlement, conduite à risques, mise en danger de la vie d'autrui, perte de confiance et d'estime de soi pouvant entraîner le décrochage scolaire...).

Suite à une journée de formation (Nov 2017) et à une analyse continue de nos pratiques professionnelles, nous avons souhaité concevoir un jeu pédagogique. Nous avons choisi d'explorer l'influence des réseaux sociaux sur l'estime de soi et comment le développement de l'esprit critique permet d'agir sur les pratiques des adolescents.

Le jeu S'prit critic & S'team de soi peut être utilisé dans le cadre du parcours citoyen, notamment en EMC et EMI, tout en abordant des notions éthiques et légales.

## Voici la première version imaginée du jeu



De manière régulière, nous nous retrouvons pour concevoir et améliorer ce jeu. En parallèle, nous testons nos différentes versions avec nos élèves dans nos établissements respectifs (Collège, LGT, LP).

[...]

### Objectifs pédagogiques

Les **compétences info-documentaires** visées à partir de ce jeu sont les suivantes :

- Distinguer les sources d'information, s'interroger sur la validité et sur la fiabilité d'une information, son degré de pertinence.
- Se familiariser avec les notions d'espace privé et d'espace public.
- Pouvoir se référer aux règles de base du droit d'expression et de publication en particulier sur les réseaux.
- Connaître les notions de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droit de l'image, droit à l'image ...) et de principes juridiques (harcèlement, diffamation ....)
- Se questionner sur les enjeux démocratiques liés à la production participative d'informations et à l'information journalistique.
- Savoir rester critique face aux informations véhiculées par les sites Web et réseaux sociaux.

Ce jeu développe des enjeux autour des **compétences psychosociales** :

- Verbaliser l'image que l'élève a de lui, l'image qu'il veut donner de lui, l'image qu'il reçoit des autres.
- Comprendre que l'on entre dans des communautés d'intérêt en partageant.
- Savoir communiquer efficacement.
- Savoir résoudre les problèmes, savoir reconnaître les situations à risque.

- Savoir prendre en compte ses émotions et adapter son comportement.
- Développer l'esprit critique par rapport aux influences du groupe, des médias, des stratégies du marketing. Notion de dynamique de groupe.
- Comprendre les mécanismes et effets des discriminations.

## **Règles du jeu**

Pour remplir son fil d'actualité, chaque joueur devra choisir avec soin parmi ses cartes le contenu qu'il postera et qui lui rapportera le plus de likes.

Mais attention ! Partager des posts inappropriés ou faux risque de faire chuter son baromètre d'esprit critique ... Vie quotidienne, actualités, vie privée : il sera nécessaire de bien réfléchir à chacune des situations avant de décider de la publier. Il ne faudra pas uniquement faire confiance à son esprit d'analyse : sur les réseaux, on se montre, on se regarde, on interagit. Les réactions des autres joueurs à ses publications joueront sur le baromètre d'estime de soi, surtout si la carte "Emotion" piochée en début de tour par le joueur le rend d'humeur maussade ... Il s'agira alors d'être stratégique et de bien choisir ce que l'on montre ou pas.

*S'prit critic & S'team* de soi est un jeu de réflexion et de stratégie permettant aux adolescents de prendre du recul sur leurs usages et leurs interactions sur les réseaux en débattant à partir de situations pratiques.

Ce jeu, en partant de situations vécues et en ouvrant le débat entre les adolescents, permet de partir des pratiques de ces derniers et de ne pas s'en tenir à une posture moralisatrice qui pourrait être contre-productive.

[...]

Le prototype est présenté et testé avec nos proches, avec nos élèves dans nos établissements, avec nos collègues (En journées de formation, en regroupement de bassin ...). Les retours de fond et de forme nous permettent d'aboutir à une version définitive du jeu.

[...]

## **Phase de production**

Un dossier auprès de la CARDIE académique a été déposé afin de pouvoir produire et éditer des boîtes de jeu.

La conception graphique, l'impression et la production seront assurées par Bénédicte Sauvage de Signarama.

Il sera possible de télécharger le jeu (Cartes, pions, règles, guide du maître du jeu ...) afin de l'utiliser librement et gratuitement.

Le jeu est placé sous la licence Creative Commons BY NC SA, qui permet sa libre réutilisation à la condition où les auteurs soient cités et qu'aucune utilisation commerciale n'en soit faite.

## **Évaluation**

Les effets attendus : meilleure connaissance des élèves sur les conséquences d'une utilisation inadaptée des réseaux sociaux, baisse des incidents suite à l'apprentissage d'une utilisation

raisonnée, développement de l'esprit critique chez l'adolescent et de l'estime de soi. Nous espérons que ce projet attirera votre attention et que vous serez nombreux avec nous lors de son lancement officiel.

**DOCUMENT 5 : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015**

---

[...]

**Annexe**

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture couvre la période de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire dix années fondamentales de la vie et de la formation des enfants, de six à seize ans. Il correspond pour l'essentiel aux enseignements de l'école élémentaire et du collège qui constituent une culture scolaire commune. Précédée pour la plupart des élèves par une scolarisation en maternelle qui a permis de poser de premières bases en matière d'apprentissage et de vivre ensemble, la scolarité obligatoire poursuit un double objectif de formation et de socialisation. Elle donne aux élèves une culture commune, fondée sur les connaissances et compétences indispensables, qui leur permettra de s'épanouir personnellement, de développer leur sociabilité, de réussir la suite de leur parcours de formation, de s'insérer dans la société où ils vivront et de participer, comme citoyens, à son évolution. Le socle commun doit devenir une référence centrale pour le travail des enseignants et des acteurs du système éducatif, en ce qu'il définit les finalités de la scolarité obligatoire et qu'il a pour exigence que l'École tienne sa promesse pour tous les élèves.

Le socle commun doit être équilibré dans ses contenus et ses démarches :

- il ouvre à la connaissance, forme le jugement et l'esprit critique, à partir d'éléments ordonnés de connaissance rationnelle du monde ;
- il fournit une éducation générale ouverte et commune à tous et fondée sur des valeurs qui permettent de vivre dans une société tolérante, de liberté ;
- il favorise un développement de la personne en interaction avec le monde qui l'entoure ;
- il développe les capacités de compréhension et de création, les capacités d'imagination et d'action ;
- il accompagne et favorise le développement physique, cognitif et sensible des élèves, en respectant leur intégrité ;
- il donne aux élèves les moyens de s'engager dans les activités scolaires, d'agir, d'échanger avec autrui, de conquérir leur autonomie et d'exercer ainsi progressivement leur liberté et leur statut de citoyen responsable.

L'élève engagé dans la scolarité apprend à réfléchir, à mobiliser des connaissances, à choisir des démarches et des procédures adaptées, pour penser, résoudre un problème, réaliser une tâche complexe ou un projet, en particulier dans une situation nouvelle ou inattendue. Les enseignants définissent les modalités les plus pertinentes pour parvenir à ces objectifs en suscitant l'intérêt des élèves, et centrent leurs activités ainsi que les pratiques des enfants et des adolescents sur de véritables enjeux intellectuels, riches de sens et de progrès.

Le socle commun identifie les connaissances et compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. Une compétence est l'aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexe ou inédite.

Compétences et connaissances ne sont ainsi pas en opposition. Leur acquisition suppose de prendre en compte dans le processus d'apprentissage les vécus et les représentations des élèves, pour les mettre en perspective, enrichir et faire évoluer leur expérience du monde.

Par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, la République s'engage afin de permettre à tous les élèves d'acquérir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, porteur de la culture commune. Il s'agit de contribuer au succès d'une école de la réussite pour tous, qui refuse exclusions et discriminations et qui permet à chacun de développer tout son potentiel par la meilleure éducation possible.

La logique du socle commun implique une acquisition progressive et continue des connaissances et des compétences par l'élève, comme le rappelle l'intitulé des cycles d'enseignement de la scolarité obligatoire que le socle commun oriente : cycle 2 des apprentissages fondamentaux, cycle 3 de consolidation, cycle 4 des approfondissements. Ainsi, la maîtrise des acquis du socle commun doit se concevoir dans le cadre du parcours scolaire de l'élève et en référence aux attendus et objectifs de formation présentés par les programmes de chaque cycle. La vérification de cette maîtrise progressive est faite tout au long du parcours scolaire et en particulier à la fin de chaque cycle. Cela contribue à un suivi des apprentissages de l'élève. Pour favoriser cette maîtrise, des stratégies d'accompagnement sont à mettre en œuvre dans le cadre de la classe, ou, le cas échéant, des groupes à effectifs réduits constitués à cet effet.

[...]

## **Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre**

Ce domaine a pour objectif de permettre à tous les élèves d'apprendre à apprendre, seuls ou collectivement, en classe ou en dehors, afin de réussir dans leurs études et, par la suite, se former tout au long de la vie. Les méthodes et outils pour apprendre doivent faire l'objet d'un apprentissage explicite en situation, dans tous les enseignements et espaces de la vie scolaire.

En classe, l'élève est amené à résoudre un problème, comprendre un document, rédiger un texte, prendre des notes, effectuer une prestation ou produire des objets. Il doit savoir apprendre une leçon, rédiger un devoir, préparer un exposé, prendre la parole, travailler à un projet, s'entraîner en choisissant les démarches adaptées aux objectifs d'apprentissage préalablement explicités. Ces compétences requièrent l'usage de tous les outils théoriques et pratiques à sa disposition, la fréquentation des bibliothèques et centres de documentation, la capacité à utiliser de manière pertinente les technologies numériques pour faire des recherches, accéder à l'information, la hiérarchiser et produire soi-même des contenus.

La maîtrise des méthodes et outils pour apprendre développe l'autonomie et les capacités d'initiative ; elle favorise l'implication dans le travail commun, l'entraide et la coopération.

## **Objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun**

### **Organisation du travail personnel**

L'élève se projette dans le temps, anticipe, planifie ses tâches. Il gère les étapes d'une production, écrite ou non, mémorise ce qui doit l'être.

Il comprend le sens des consignes ; il sait qu'un même mot peut avoir des sens différents selon les disciplines.

Pour acquérir des connaissances et des compétences, il met en œuvre les capacités essentielles que sont l'attention, la mémorisation, la mobilisation de ressources, la concentration, l'aptitude à l'échange et au questionnement, le respect des consignes, la gestion de l'effort.

Il sait identifier un problème, s'engager dans une démarche de résolution, mobiliser les connaissances nécessaires, analyser et exploiter les erreurs, mettre à l'essai plusieurs solutions, accorder une importance particulière aux corrections.

L'élève sait se constituer des outils personnels grâce à des écrits de travail, y compris numériques : notamment prise de notes, brouillons, fiches, lexiques, nomenclatures, cartes mentales, plans, croquis, dont il peut se servir pour s'entraîner, réviser, mémoriser.

### **Coopération et réalisation de projets**

L'élève travaille en équipe, partage des tâches, s'engage dans un dialogue constructif, accepte la contradiction tout en défendant son point de vue, fait preuve de diplomatie, négocie et recherche un consensus.

Il apprend à gérer un projet, qu'il soit individuel ou collectif. Il en planifie les tâches, en fixe les étapes et évalue l'atteinte des objectifs.

L'élève sait que la classe, l'école, l'établissement sont des lieux de collaboration, d'entraide et de mutualisation des savoirs. Il aide celui qui ne sait pas comme il apprend des autres. L'utilisation des outils numériques contribue à ces modalités d'organisation, d'échange et de collaboration.

### **Médias, démarches de recherche et de traitement de l'information**

L'élève connaît des éléments d'histoire de l'écrit et de ses différents supports. Il comprend les modes de production et le rôle de l'image.

Il sait utiliser de façon réfléchie des outils de recherche, notamment sur Internet. Il apprend à confronter différentes sources et à évaluer la validité des contenus. Il sait traiter les informations collectées, les organiser, les mémoriser sous des formats appropriés et les mettre en forme. Il les met en relation pour construire ses connaissances.

L'élève apprend à utiliser avec discernement les outils numériques de communication et d'information qu'il côtoie au quotidien, en respectant les règles sociales de leur usage et toutes leurs potentialités pour apprendre et travailler. Il accède à un usage sûr, légal et éthique pour produire, recevoir et diffuser de l'information. Il développe une culture numérique.

Il identifie les différents médias (presse écrite, audiovisuelle et Web) et en connaît la nature. Il en comprend les enjeux et le fonctionnement général afin d'acquérir une distance critique et une autonomie suffisantes dans leur usage.

### **Outils numériques pour échanger et communiquer**

L'élève sait mobiliser différents outils numériques pour créer des documents intégrant divers médias et les publier ou les transmettre, afin qu'ils soient consultables et utilisables par d'autres. Il sait réutiliser des productions collaboratives pour enrichir ses propres réalisations, dans le respect des règles du droit d'auteur.

L'élève utilise les espaces collaboratifs et apprend à communiquer notamment par le biais des réseaux sociaux dans le respect de soi et des autres. Il comprend la différence entre sphères publique et privée. Il sait ce qu'est une identité numérique et est attentif aux traces qu'il laisse.

### **Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen**

L'École a une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen. Dans une démarche de coéducation, elle ne se substitue pas aux familles, mais elle a pour tâche de transmettre aux jeunes les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la Constitution de notre pays. Elle permet à l'élève d'acquérir la capacité à juger par lui-même, en même temps que le sentiment d'appartenance à la société. Ce faisant, elle permet à l'élève de développer dans les situations concrètes de la vie scolaire son aptitude à vivre de manière autonome, à participer activement à l'amélioration de la vie commune et à préparer son engagement en tant que citoyen.

Ce domaine fait appel :

- à l'apprentissage et à l'expérience des principes qui garantissent la liberté de tous, comme la liberté de conscience et d'expression, la tolérance réciproque, l'égalité, notamment entre les hommes et les femmes, le refus des discriminations, l'affirmation de la capacité à juger et agir par soi-même ;
- à des connaissances et à la compréhension du sens du droit et de la loi, des règles qui permettent la participation à la vie collective et démocratique et de la notion d'intérêt général ;
- à la connaissance, la compréhension mais aussi la mise en pratique du principe de laïcité, qui permet le déploiement du civisme et l'implication de chacun dans la vie sociale, dans le respect de la liberté de conscience.

Ce domaine est mis en œuvre dans toutes les situations concrètes de la vie scolaire où connaissances et valeurs trouvent, en s'exerçant, les conditions d'un apprentissage permanent, qui procède par l'exemple, par l'appel à la sensibilité et à la conscience, par la mobilisation du vécu et par l'engagement de chacun.

### **Objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun**

#### **Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres**

L'élève exprime ses sentiments et ses émotions en utilisant un vocabulaire précis.

Il exploite ses facultés intellectuelles et physiques en ayant confiance en sa capacité à réussir et à progresser.

L'élève apprend à résoudre les conflits sans agressivité, à éviter le recours à la violence grâce à sa maîtrise de moyens d'expression, de communication et d'argumentation. Il respecte les opinions et la liberté d'autrui, identifie et rejette toute forme d'intimidation ou d'emprise. Apprenant à mettre à

distance préjugés et stéréotypes, il est capable d'apprécier les personnes qui sont différentes de lui et de vivre avec elles. Il est capable aussi de faire preuve d'empathie et de bienveillance.

### **La règle et le droit**

L'élève comprend et respecte les règles communes, notamment les règles de civilité, au sein de la classe, de l'école ou de l'établissement, qui autorisent et contraignent à la fois et qui engagent l'ensemble de la communauté éducative. Il participe à la définition de ces règles dans le cadre adéquat. Il connaît le rôle éducatif et la gradation des sanctions ainsi que les grands principes et institutions de la justice.

Il comprend comment, dans une société démocratique, des valeurs communes garantissent les libertés individuelles et collectives, trouvent force d'application dans des règles et dans le système du droit, que les citoyens peuvent faire évoluer selon des procédures organisées.

Il connaît les grandes déclarations des droits de l'homme (notamment la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948), la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et les principes fondateurs de la République française. Il connaît le sens du principe de laïcité ; il en mesure la profondeur historique et l'importance pour la démocratie dans notre pays. Il comprend que la laïcité garantit la liberté de conscience, fondée sur l'autonomie du jugement de chacun et institue des règles permettant de vivre ensemble pacifiquement.

Il connaît les principales règles du fonctionnement institutionnel de l'Union européenne et les grands objectifs du projet européen.

### **Réflexion et discernement**

L'élève est attentif à la portée de ses paroles et à la responsabilité de ses actes.

Il fonde et défend ses jugements en s'appuyant sur sa réflexion et sur sa maîtrise de l'argumentation. Il comprend les choix moraux que chacun fait dans sa vie ; il peut discuter de ces choix ainsi que de quelques grands problèmes éthiques liés notamment aux évolutions sociales, scientifiques ou techniques.

L'élève vérifie la validité d'une information et distingue ce qui est objectif et ce qui est subjectif. Il apprend à justifier ses choix et à confronter ses propres jugements avec ceux des autres. Il sait remettre en cause ses jugements initiaux après un débat argumenté, il distingue son intérêt particulier de l'intérêt général. Il met en application et respecte les grands principes républicains.

### **Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative**

L'élève coopère et fait preuve de responsabilité vis-à-vis d'autrui. Il respecte les engagements pris envers lui-même et envers les autres, il comprend l'importance du respect des contrats dans la vie civile. Il comprend en outre l'importance de s'impliquer dans la vie scolaire (actions et projets collectifs, instances), d'avoir recours aux outils de la démocratie (ordre du jour, compte rendu, votes

notamment) et de s'engager aux côtés des autres dans les différents aspects de la vie collective et de l'environnement.

L'élève sait prendre des initiatives, entreprendre et mettre en œuvre des projets, après avoir évalué les conséquences de son action ; il prépare ainsi son orientation future et sa vie d'adulte.

[...]

**DOCUMENT 6 : LANNEAU NADINE « Le CDI pour former à l'esprit critique ». Les cahiers pédagogiques, n° 433, 2005.**

Disponible à l'adresse URL : <http://www.cahiers-pedagogiques.com/Le-CDI-pour-former-a-l-esprit-critique>

Aujourd'hui, pour développer la démocratie, il devient de plus en plus nécessaire de former des citoyens à l'école. Comment, dès lors, dans un partenariat enseignants de discipline - enseignants documentalistes développer l'accès pour tous à l'information, à la critique de cette information qui est devenue pléthorique, et à l'analyse des sources ?

Le fait d'avoir aujourd'hui l'information à portée de main et de clavier, via Internet en particulier, ne garantit en rien que se développe mieux l'esprit critique [1]. Les élèves croient savoir chercher, ils trouvent des pages, ils sont sûrs qu'ils ont la réponse à la question posée par le prof. En tant que prof documentaliste, je mesure leur difficulté à se distancer de l'information brute donnée par Internet qui demande une éducation, un suivi, surtout lorsqu'ils sont envoyés seuls pour préparer un exposé ou faire une recherche « en autonomie ». Et ne parlons pas des recherches faites à la maison...

Quelles propositions, quelles solutions ? L'initiation au CDI doit aller au-delà d'un simple repérage des ressources papier et numériques en 6° : le BO de 1986 (que devrait compléter bientôt, on l'espère depuis longtemps, un nouveau texte) nous incite à proposer au moins 6 heures au CDI [2]. Mais l'on sait très bien que si ces heures, parfois réalisées par le prof documentaliste seul, ne sont pas actualisées dans des travaux en projet et en partenariat avec les enseignants de discipline, elles sont aussitôt oubliées par les élèves. Il nous est recommandé maintenant par notre Inspection, de mettre dès le début de l'année, les élèves en situation dans des projets en relation avec les programmes disciplinaires, en essayant de convaincre les professeurs de l'intérêt de cette démarche et en leur demandant de participer avec nous. Car non seulement les élèves percevront alors mieux le « sens » de la discipline enseignée, mais cette dernière contribuera à l'apprentissage par tous des règles de l'information et de la documentation : nous sommes bien là dans le registre de la citoyenneté et de la démocratie.

### **Comment faire œuvre de démocratie ?**

C'est-à-dire comment toucher TOUS les élèves de façon égale ?

- ▶ Les IDD<sup>1</sup> en cinquième et quatrième sont un excellent moyen de réactiver des connaissances, des savoir-faire mis en œuvre en 6°.
- ▶ Le travail sur documents de toutes sortes est formateur pour l'élève quand il est bien intégré, et non quand l'élève pense tout trouver d'un coup sur Internet : « *plus on accumule d'informations, on copie ou imprime des pages et surtout en couleurs, même si on ne les a pas lues, mieux ça ira, ça plaira au prof, car en général, on ne comprend pas trop les consignes* ». Où est l'esprit critique là-dedans ? Je me bats chaque jour pour faire comprendre aux élèves que rechercher l'information ce n'est pas ça, même construire un exposé consiste à engager une recherche personnelle et non à effectuer une compilation.

Mais, comment former les élèves ? D'abord cette formation ne devrait pas se réduire à la sixième, même si elle est prioritaire dans mon établissement. Elle concerne tous les niveaux. Et les enseignants devraient avoir une réflexion à ce sujet. Lorsqu'un élève a un travail de recherche à

---

<sup>1</sup> Les itinéraires de découverte (IDD), mis en place à la rentrée 2002 sur le cycle central du collège, ont été supprimés en 2015.

faire en autonomie, il faudrait que l'on se préoccupe de savoir s'il a déjà intégré certaines notions et si ce n'est pas le cas, mettre tout en œuvre pour le mettre en situation d'apprentissage mais accompagné et non livré à lui-même : savoir se poser des questions et problématiser son sujet, lire de manière diversifiée pour pouvoir sélectionner et traiter les données pertinentes, aboutir par des opérations de tri, de classement, à une réflexion personnelle, un sujet original, c'est cela la pensée critique en œuvre. Et enfin l'apprentissage de la « production » permet à la fois d'analyser et de critiquer les règles de communication : publicité, panneau d'exposition, article de journal, page web, cd-rom, diaporama numérique, pages web etc, qui ont chacune leurs critères propres. C'est en réalisant ces productions que l'élève peut les comprendre de l'intérieur, se les approprier de manière distanciée donc critique. De plus, ces réalisations ne sont pas faites seulement pour le professeur comme dans le cas du dossier classique, ou même l'exposé, mais pour une communauté plus large, ce qui change complètement les règles d'énonciation.

Conséquences à tirer de tout cela : toutes les classes du collège sont concernées. Des travaux en partenariat devraient donc être poursuivis au-delà de la 6<sup>e</sup> en plus des IDD, et en particulier en 3<sup>e</sup> pour la préparation au lycée où les élèves rencontreront l'ECJS<sup>2</sup> et les TPE. Le manque de temps dû à la préparation du brevet est très souvent invoqué comme un obstacle pour ne pas entrer dans ce processus, mais il faudrait s'interroger pour savoir en quoi ce travail est nécessaire aux élèves et développe la citoyenneté qui est un des objectifs d'une école démocratique. Pour l'instant, l'inégalité de traitement domine.

**Nadine Lanneau**, *Prof documentaliste, collège de Boulogne sur Gesse.*

---

[1] Voir à ce sujet le site du *Café pédagogique* qui propose un dossier sur le récent Congrès de la Fadben selon lequel « *la nécessité de travailler en équipe devrait être relayée lors de la formation initiale des enseignants.* »

[2] Les députés de tous bords qui ont réfléchi à la question du socle commun au sein de la Commission des affaires culturelle, familiales et sociales présidée par Pierre-André Périssol, ont d'ailleurs recommandé « l'apprentissage des technologies de l'information et de la communication (TIC) non pas dans une optique de connaissances des techniques usuelles à des fins utilitaristes professionnelles mais comme un moyen de développer l'aptitude à rechercher, valider, trier de l'information. »

---

<sup>2</sup> L'éducation civique, juridique et sociale (ECJS) a été remplacée en 2015 par l'enseignement moral et civique (EMC).

**DOCUMENT 7 : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. Les missions des professeurs documentalistes, circulaire n° 2017-051 du 28-3-2017**

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux chefs d'établissement

---

Cette circulaire abroge la circulaire n° 86-123 du 13 mars 1986 définissant les missions des « personnels exerçant dans les CDI », B.O. n° 12 du 27 mars 1986.

Conformément à l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, les professeurs documentalistes exercent leur activité dans l'établissement scolaire au sein d'une équipe pédagogique et éducative dont ils sont les membres à part entière. À ce titre, ils partagent les missions communes à tous les professeurs et personnels d'éducation. Ils ont également des missions spécifiques. Ils ont la responsabilité du centre de documentation et d'information (CDI), lieu de formation, de lecture, de culture et d'accès à l'information. Ils forment tous les élèves à l'information documentation et contribuent à leur formation en matière d'éducation aux médias et à l'information.

L'existence du Capes de documentation depuis 1989, le développement de la société de l'information et l'évolution des pratiques sociales en matière de communication ainsi que l'essor du numérique imposent de renforcer et d'actualiser la mission pédagogique du professeur documentaliste.

Il convient donc de définir avec précision les missions des professeurs documentalistes qui se déclinent en 3 axes : le professeur documentaliste est enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par les élèves d'une culture de l'information et des médias, maître d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques et documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition, et il est acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel.

1- Le professeur documentaliste, enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

La mission du professeur documentaliste est pédagogique et éducative. Par son expertise dans le champ des sciences de l'information et de la communication (Sic), il contribue aux enseignements et dispositifs permettant l'acquisition d'une culture et d'une maîtrise de l'information par tous les élèves. Son enseignement s'inscrit dans une progression des apprentissages de la classe de sixième à la classe de terminale, dans la voie générale, technologique et professionnelle. En diversifiant les ressources, les méthodes et les outils, il contribue au développement de l'esprit critique face aux sources de connaissance et d'information. Il prend en compte l'évolution des pratiques informationnelles des élèves et inscrit son action dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information.

Le professeur documentaliste peut intervenir seul auprès des élèves dans des formations, des activités pédagogiques et d'enseignement, mais également de médiation documentaire, ainsi que dans le cadre de co-enseignements, notamment pour que les apprentissages prennent en compte l'éducation aux médias et à l'information. Les évolutions du collège, du lycée général, technologique ou professionnel, en lien avec les enjeux de l'éducation aux médias et à l'information, de l'orientation et des parcours des élèves, nécessitent une pédagogie favorisant l'autonomie, l'initiative et le travail collaboratif des élèves, autant que la personnalisation des apprentissages, l'interdisciplinarité et l'usage des technologies de l'information et de la communication. Le

professeur documentaliste participe aux travaux disciplinaires ou interdisciplinaires qui font appel en particulier à la recherche et à la maîtrise de l'information. Il accompagne la production d'un travail personnel d'un élève ou d'un groupe d'élèves et les aide dans leur accès à l'autonomie. Il est au cœur de la conception et de la mise en œuvre des activités organisées dans le cadre de la semaine de la presse et des médias à l'école.

Le professeur documentaliste contribue à l'acquisition par les élèves des connaissances et des compétences définies dans les contenus de formation (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, programmes et référentiels), en lien avec les dispositifs pédagogiques et éducatifs mis en place dans l'établissement, dans et hors du CDI.

Le professeur documentaliste peut exercer des heures d'enseignement. « Les heures d'enseignement correspondent aux heures d'intervention pédagogique devant les élèves telles qu'elles résultent de la mise en œuvre des horaires d'enseignement définis pour chaque cycle » (circulaire n° 2015-057 du 29 avril 2015). En application du titre III de l'article 2 du décret n° 2014-940 du 20 août 2014 modifié, chaque heure d'enseignement est décomptée pour deux heures dans le maximum de service des professeurs documentalistes.

Les heures d'enseignement sont effectuées dans le respect nécessaire du bon fonctionnement du CDI.

2- Le professeur documentaliste maître d'œuvre de l'organisation des ressources documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition

Sous l'autorité du chef d'établissement, le professeur documentaliste est responsable du CDI, du fonds documentaire, de son enrichissement, de son organisation et de son exploitation. Il veille à la diversité des ressources et des outils mis à la disposition des élèves et des enseignants, il organise de manière complémentaire les ressources pédagogiques issues de fonds physiques et numériques en s'appuyant sur la situation particulière de chaque établissement (collège, lycée général et technologique, lycée professionnel).

Avec les autres membres de la communauté pédagogique et éducative et dans le cadre du projet d'établissement, il élabore une politique documentaire validée par le conseil d'administration, et à sa mise en œuvre dans l'établissement. Cette politique documentaire, qui tient compte de l'environnement de l'établissement, permet aux élèves de disposer des meilleures conditions de formation et d'apprentissage. Elle a pour objectif principal la réflexion et la mise en œuvre de la formation des élèves à la culture informationnelle, l'accès de tous les élèves aux informations et aux ressources nécessaires à leur formation.

La politique documentaire comprend la définition des modalités de la formation des élèves, le recensement et l'analyse de leurs besoins et de ceux des enseignants en matière d'information et de documentation, la définition et la gestion des ressources physiques et numériques pour l'établissement ainsi que le choix de leurs modalités d'accès au CDI, dans l'établissement, à la maison et en mobilité. La politique documentaire s'inscrit dans le volet pédagogique du projet de l'établissement et ne se limite ni à une politique d'acquisition de ressources, ni à l'organisation d'un espace multimédia au sein du CDI.

Le professeur documentaliste met à la disposition des élèves et des professeurs, la documentation relative à l'orientation, à l'information scolaire et professionnelle. Il travaille en partenariat avec les psychologues de l'éducation nationale.

Le CDI est un espace de formation et d'information ouvert à tous les membres de la communauté éducative. Dans ce cadre, le professeur documentaliste pense l'articulation du CDI (et son utilisation) avec les différents lieux de vie et de travail des élèves (salles de cours, salles d'étude, internat) en lien avec les autres professeurs et les personnels de vie scolaire.

Le professeur documentaliste joue le rôle de médiateur pour l'accès à ces ressources dans le cadre de l'accueil pédagogique des élèves au CDI et plus largement dans le cadre de la mise en œuvre des différents enseignements et parcours.

Dans le cadre de l'écosystème numérique de l'établissement, le professeur documentaliste joue un rôle de conseil pour le choix et l'organisation de l'ensemble des ressources accessibles en ligne pour les élèves et les enseignants de l'établissement. Il peut organiser et gérer le contenu d'un espace CDI au sein de l'environnement numérique de travail.

Le professeur documentaliste participe à la définition du volet numérique du projet d'établissement. Il facilite l'intégration des ressources numériques dans les pratiques pédagogiques, notamment lors des travaux interdisciplinaires. Le professeur documentaliste assure une veille professionnelle, informationnelle, pédagogique et culturelle pour l'ensemble de la communauté éducative.

La mutualisation des pratiques professionnelles entre professeurs documentalistes de différents établissements est largement recommandée pour atteindre cet objectif en particulier via les réunions et rencontres de bassin.

### 3- Le professeur documentaliste acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel

L'expertise du professeur documentaliste fait du CDI un lieu privilégié d'ouverture de l'établissement sur son environnement ainsi qu'un espace de culture, de documentation et d'information, véritable lieu d'apprentissage et d'accès aux ressources pour tous.

Dans le cadre du projet d'établissement, et sous l'autorité du chef d'établissement, le professeur documentaliste prend des initiatives pour ouvrir l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional voire national et international.

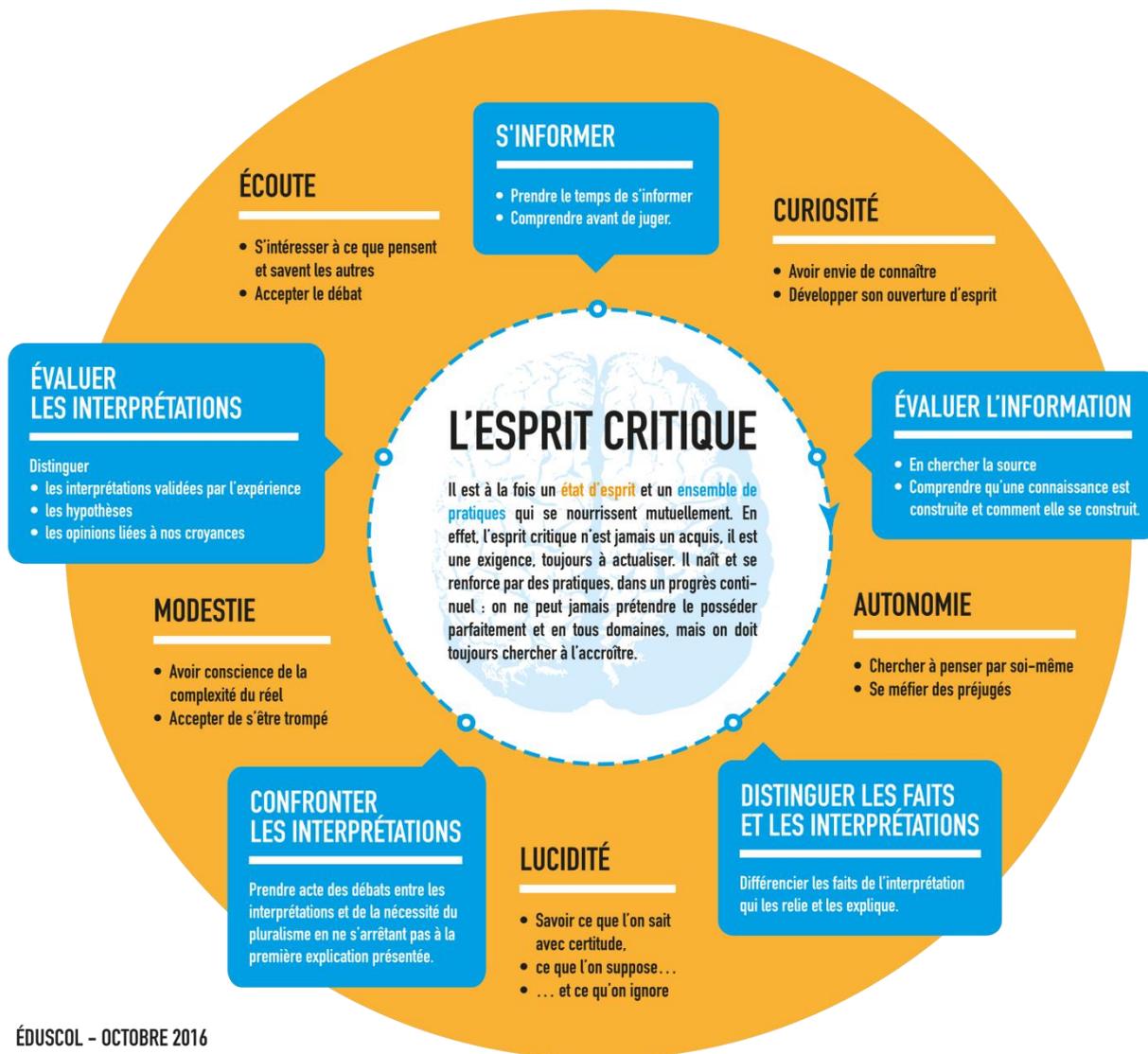
Le professeur documentaliste développe une politique de lecture en relation avec les autres professeurs, en s'appuyant notamment sur sa connaissance de la littérature générale et de jeunesse. Par les différentes actions qu'il met en œuvre ainsi que par une offre riche et diversifiée de ressources tant numériques que physiques, il contribue à réduire les inégalités entre les élèves quant à l'accès à la culture. Les animations et les activités pédagogiques autour du livre doivent être encouragées et intégrées dans le cadre du volet culturel du projet d'établissement.

Le professeur documentaliste contribue à l'éducation culturelle, sociale et citoyenne de l'élève. Il met en œuvre et participe à des projets qui stimulent l'intérêt pour la lecture, la découverte des cultures artistiques, scientifiques et techniques en tenant compte des besoins des élèves, des ressources locales et du projet d'établissement. Il peut participer à l'organisation, à la préparation et à l'exploitation pédagogique en relation avec les autres professeurs et les conseillers principaux d'éducation, de visites, de sorties culturelles et faciliter la venue de conférenciers ou d'intervenants extérieurs. Il participe notamment au parcours citoyen et au parcours d'éducation artistique et culturelle au sein de l'établissement.

À cette fin, il entretient des relations avec les librairies, les diverses bibliothèques et médiathèques situées à proximité, le réseau Canopé, les établissements d'enseignement supérieur, les associations culturelles, les services publics, les collectivités territoriales, les médias locaux, le monde professionnel afin que l'établissement puisse bénéficier d'appuis, d'informations et de ressources documentaires.

Les professeurs documentalistes peuvent assurer avec leur accord, en sus de leurs missions statutaires, des missions particulières (référé numérique, référé culture, etc.) définies par le décret n° 2015-475 du 27 avril 2015 et la circulaire n° 2015-058 du 29 avril 2015. Ils perçoivent à ce titre une indemnité pour mission particulière conformément aux dispositions précitées.





## CYCLE 4

# Éducation aux médias et à l'information

L'éducation aux médias et à l'information (EMI), présente dans tous les champs du savoir transmis aux élèves, est prise en charge par tous les enseignements.

Tous les professeurs dont les professeurs documentalistes veillent collectivement à ce que les enseignements dispensés en cycle 4 assurent à chaque élève :

- » une première connaissance critique de l'environnement informationnel et documentaire du XXI<sup>e</sup> siècle ;
- » une maîtrise progressive de sa démarche d'information, de documentation ;
- » un accès à un usage sûr, légal et éthique des possibilités de publication et de diffusion.

Il s'agit de faire accéder les élèves à une compréhension des médias, des réseaux et des phénomènes informationnels dans toutes leurs dimensions : économique, sociétale, technique, éthique. Quelques connaissances sur l'histoire de l'écrit, des différentes étapes de sa diffusion et de ses supports mettent en perspective sa place dans la société contemporaine.

Les élèves sont formés à une lecture critique et distanciée des contenus et des formes médiatiques. Ils sont incités à s'informer suffisamment, notamment par une lecture régulière de la presse en français et en langues vivantes, ainsi qu'à produire et diffuser eux-mêmes de l'information.

L'acquisition des compétences de l'EMI est mise en œuvre tout au long du cycle, notamment dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires ; chaque compétence présentée ici peut être réinvestie d'une année à l'autre selon les projets.

## Compétences travaillées

### Utiliser les médias et les informations de manière autonome

- » Utiliser des dictionnaires et encyclopédies sur tous supports.
- » Utiliser des documents de vulgarisation scientifique.
- » Exploiter le centre de ressources comme outil de recherche de l'information.
- » Avoir connaissance du fonds d'ouvrages en langue étrangère ou régionale disponible au CDI et les utiliser régulièrement.
- » Se familiariser avec les différents modes d'expression des médias en utilisant leurs canaux de diffusion.
- » Utiliser les genres et les outils d'information à disposition adaptés à ses recherches.
- » Découvrir comment l'information est indexée et hiérarchisée, comprendre les principaux termes techniques associés.
- » Exploiter les modes d'organisation de l'information dans un corpus documentaire (clés du livre documentaire, rubricage d'un périodique, arborescence d'un site).
- » Classer ses propres documents sur sa tablette, son espace personnel, au collège ou chez soi sur des applications mobiles ou dans le « nuage ». Organiser des portefeuilles thématiques.
- » Acquérir une méthode de recherche exploratoire d'informations et de leur exploitation par l'utilisation avancée des moteurs de recherche.
- » Adopter progressivement une démarche raisonnée dans la recherche d'informations.

*Domaines du socle : 2*

### Exploiter l'information de manière raisonnée

- » Distinguer les sources d'information, s'interroger sur la validité et sur la fiabilité d'une information, son degré de pertinence.
- » S'entraîner à distinguer une information scientifique vulgarisée d'une information pseudo-scientifique grâce à des indices textuels ou paratextuels et à la validation de la source.
- » Apprendre à distinguer subjectivité et objectivité dans l'étude d'un objet médiatique.
- » Découvrir des représentations du monde véhiculées par les médias.
- » S'interroger sur l'influence des médias sur la consommation et la vie démocratique.

*Domaines du socle : 1, 3, 5*

### Utiliser les médias de manière responsable

- » Comprendre ce que sont l'identité et la trace numériques.
- » Se familiariser avec les notions d'espace privé et d'espace public.
- » Pouvoir se référer aux règles de base du droit d'expression et de publication en particulier sur les réseaux.
- » Se questionner sur les enjeux démocratiques liés à la production participative d'informations et à l'information journalistique.
- » S'initier à la déontologie des journalistes.

*Domaines du socle : 3*

► CYCLE 4 ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

## Produire, communiquer, partager des informations

- » Utiliser les plates formes collaboratives numériques pour coopérer avec les autres.
- » Participer à une production coopérative multimédia en prenant en compte les destinataires.
- » S'engager dans un projet de création et publication sur papier ou en ligne utile à une communauté d'utilisateurs dans ou hors de l'établissement qui respecte droit et éthique de l'information.
- » Développer des pratiques culturelles à partir d'outils de production numérique.
- » Distinguer la citation du plagiat.
- » Distinguer la simple collecte d'informations de la structuration des connaissances.

*Domaines du socle : 1*



## Le débat (régulé ou argumenté)

Le débat est par excellence constitutif de l'espace public en démocratie. Comme pratique démocratique, il vise la recherche d'un compromis ou d'un consensus sur fond de divergence des points de vue, voire de conflit. La liberté d'expression a pour corollaire l'acceptation de ces désaccords, qui s'expriment dans le débat. Toutefois, il ne doit pas entretenir l'idée que toutes les opinions se valent. L'expression de la pluralité des points de vue doit se faire dans le respect des valeurs de la démocratie et se référer au cadre juridique qui organise cette liberté. La pratique du débat facilite particulièrement la construction du jugement moral et du civisme chez les élèves. En ce sens, elle se situe au cœur d'une éducation à la citoyenneté.

### 1. Principes invariants

#### Définition

Un débat réglé ou argumenté est un moyen pour tout individu d'exprimer son point de vue dans le cadre d'un échange régi par des règles. C'est une discussion entre différentes personnes sur une question controversée où chacune doit savoir maîtriser sa parole, laisser la place à celle de l'autre, comprendre son point de vue même quand elle ne le partage pas et chercher à convaincre en argumentant. Il s'agit donc d'un échange dont chacune des parties peut tirer profit et non d'un affrontement avec un gagnant et un perdant.

#### Enjeux pour l'EMC

La pratique du débat à privilégier en classe est celle du débat argumenté obéissant à des règles garantissant son cadre démocratique et le respect du droit de chacun d'exprimer son opinion. Le débat permet alors l'expression publique des points de vue (accords ou désaccords) afin d'aboutir à une décision ou une position, sur fond de préparation d'un dossier étayant les argumentaires, l'objectif étant d'apprendre à défendre une opinion en mobilisant une argumentation, c'est-à-dire une succession d'arguments pesés et mesurés.

La question à débattre, qui s'intègre dans le cadre du programme d'EMC, doit permettre la controverse et donc pouvoir susciter un échange étayé par des arguments entre des positions également défendables dans un cadre démocratique. Dans une perspective pédagogique, le choix d'une question doit prendre en compte trois dimensions :

- la dimension sociale (réalité des enjeux civiques et moraux) éventuellement par un dilemme,
- la dimension cognitive (complexité du thème),
- la dimension psychologique (l'expression des émotions). Une question trop « passionnelle » peut empêcher la mise à distance nécessaire au processus d'apprentissage.

## Objectifs d'apprentissages pour les élèves

Le débat réglé et le débat argumenté visent, l'un comme l'autre, à faire en sorte que l'élève soit capable de questionner voire de remettre en cause ses jugements initiaux. Les objectifs d'apprentissages pour les élèves sont :

- **intellectuels** : aboutir à une réponse commune à la question posée à partir de réponses différentes mais égales en dignité, aider ainsi chacun à prendre une position informée, dépasser, en faisant appel aux quatre dimensions de l'EMC, la simple défense d'idées reçues ou l'acquisition passive de savoirs au profit de leur mobilisation en situation.
- **civiques** : prendre en compte la pensée d'autrui (respect, écoute, reprise, intégration, réfutation...) et, idéalement, apporter une réponse commune à la question initiale (identification et prise en compte de l'intérêt général).
- **pratiques** : apprendre à utiliser les outils langagiers et de communication par exemple à partir de l'analyse d'un débat d'experts « réel », télévisé ou radiodiffusé.

Par conséquent, les élèves doivent être capables de :

- savoir présenter en public une question, un sujet, un thème ;
- savoir intervenir, comprendre ce qui est dit par les autres ;
- retenir ce qui est dit par chaque intervenant ;
- apporter une critique constructive ;
- savoir respecter les règles du débat.

## 2. Démarches

Enseigner le débat implique de formaliser ses règles de fonctionnement, par exemple en co-élaboration avec les élèves : règles de prise de parole, distribution des rôles, durée, intégration dans une séquence. Il est donc essentiel d'articuler la préparation du contenu (ce qu'il y a à dire) et l'apprentissage des moyens qui permettent de le dire. Le débat s'insère dans **une séquence** qui comprend, outre le temps du débat lui-même, des étapes de recherche, d'exploitation des résultats de recherche en vue de l'élaboration de l'argumentaire et une phase de bilan réflexif.

## 2.1 Choix de la question initiale et lancement du travail

Différentes modalités peuvent être envisagées pour faire émerger une question en associant les élèves : choix dans une liste pré-établie, émergence à partir d'un document d'accroche, à partir de représentations, d'une recherche thématique large permettant d'identifier une question controversée, d'une expérience commune des élèves, d'un fait de vie scolaire ou d'actualité...

On peut par exemple organiser un premier débat non préparé pour faire émerger les représentations et identifier une question qui nécessiterait à la fois de prendre de l'information et pourrait faire l'objet d'opinions différentes. Des formes de débats avec des groupes de constitution évolutive (grands puis petits groupes) au gré d'étapes d'affinement de la question sont possibles. La variation de ces modalités est source de motivation chez les élèves.

## 2.2 Recherche et élaboration de l'argumentaire

Le débat peut s'appuyer sur des entretiens, des rencontres, des visites... Le travail avec les associations partenaires de l'école peut ici être fructueux. L'exploitation du corpus documentaire collecté en vue de l'élaboration de l'argumentaire fait l'objet d'un apprentissage explicite. Il vise notamment à distinguer et à articuler la position prise sur la question, les arguments qui viennent l'étayer et les exemples. Le travail peut également porter sur l'anticipation des contre-arguments et des réponses à leur apporter.

Le travail de recherche peut faire l'objet d'un travail conjoint :

- à l'école, avec les professeurs supplémentaires (dispositif « plus de maîtres que de classes », maîtres E et G des RASED),
- au collège, avec le professeur documentaliste.

# 3. Conditions de réussite

Un débat réglé comme un débat argumenté est un débat préparé. L'aménagement de l'espace de la classe est essentiel : les élèves sont disposés de manière à faciliter la communication (en U, en cercle...). On peut expérimenter différentes organisations, notamment pour mieux permettre l'expression d'une multiplicité de points de vue et la participation directe du maximum d'élèves.

## 3.1 Définition et distribution des rôles

Elles doivent être progressives au cours des cycles 2, 3 et 4. Dans l'absolu, le débat régulé suppose la présence d'un modérateur qui ouvre et clôt le débat (pose et problématise la question initiale), distribue et régule la parole, relance. Ce rôle peut être d'abord assuré par l'enseignant/CPE/AED... puis par un ou plusieurs élèves (notamment au cycle 4). Suivant le nombre d'élèves et les cycles et niveaux concernés, on pourra scinder les tâches du modérateur (introduction et clôture, président de séance, régulateur de la prise de parole...) et distribuer d'autres rôles par exemple pour assurer le secrétariat de séance (consignation des différents arguments...) ainsi qu'une forme d'évaluation du débat/des débatteurs.

**Trois démarches apparaissent possibles pour amener les élèves à exprimer et étayer une position dans le débat** : ils choisissent leur propre opinion, ils défendent une opinion tirée au sort, ils assument l'opinion d'une catégorie d'acteurs dans un jeu de rôles.

S'il faut apprendre à prendre position, il est également important, via un processus d'empathie, de développer des capacités d'agilité intellectuelle, de respect de la pluralité des points de vue et de partage de son ressenti personnel voire de ses émotions. Etre obligé d'argumenter une autre position que la sienne tout comme s'insérer dans un jeu de rôles aident également à la décentration et à la mise à distance.

### 3.2 Le rôle de l'animateur (enseignant, CPE, AED, etc.)

Il peut varier selon les situations, les cycles et les niveaux. L'animateur favorise les échanges entre les élèves et s'exprime donc le moins possible. Il observe et prend de l'information sur les compétences mises en œuvre par les élèves afin d'identifier les difficultés et pouvoir ensuite en faire un objet de travail et de progression, voire un métadébat. Il peut assurer le rôle du modérateur, guider le débat et intervenir au cours des échanges pour identifier les notions en jeu en partant des apports des élèves ; il peut suppléer ponctuellement le(s) modérateur(s)-élève(s) en cas de difficulté ; il intervient si nécessaire pour signaler tout argument non recevable du point de vue des valeurs (il peut choisir d'interrompre le débat si nécessaire).

### 3.3 Bilan réflexif

Il est nécessaire pour insérer la séquence dans une progressivité et favoriser l'appropriation des valeurs dans leurs dimensions cognitive, affective et comportementale. Il peut s'appuyer sur une auto-évaluation individuelle confrontée ensuite aux retours des élèves auxquels on a assigné le rôle d'évaluateurs et à ceux de l'ensemble du groupe en vue de l'élaboration d'un bilan collectif. Ce bilan doit être constructif et comporter des éléments liés aux compétences mobilisées dans le débat mais également des éléments d'institutionnalisation des savoirs en jeu.

## 4. Références pour aller plus loin

Jean-François De Pietro et Roxane Gagnon, « Former les élèves à argumenter et à prendre leur place dans l'espace public : l'enseignement du débat à l'école », *Bulletin VALS-ASLA-98*, p. 155-179, 2013.

Joaquim Dolz et al. « Le débat : un dialogue avec la pensée de l'autre », *Le français aujourd'hui*, 2004/3 (n°146), p. 5-15.

Joaquim Dolz-Mestre et Bernard Schneuwly, *Pour un enseignement de l'oral : initiation aux genres formels à l'école*. 4<sup>e</sup> édition. ESF éditeur. 2009.

Jürgen Habermas, *De l'éthique de la discussion*, PUF, 1992.

Ruth Kennedy, « In-Class Debates: Fertile Ground for Active Learning and the Cultivation of Critical Thinking and Oral Communication Skills », *International Journal of Teaching and Learning in Higher Education*, 2007, Volume 19, Number 2, p.183-190.

Matthew Lipman, *À l'école de la pensée*, Bruxelles, De Boeck université, 2<sup>ème</sup> édition, 2011.

Mireille Raspail et Françoise Faye, « Pourquoi débattre en classe ? » *Cahiers pédagogiques*, n° 401, février 2002.

Michel Tozzi, *L'éveil de la pensée réflexive à l'école primaire*, CNDP-Hachette éducation, 2002.

Michel Wiewiorka, « *Débattre est une nécessité dans toute société démocratique* », *Le monde des débats*, n° 1, 1999.

L'Université de Montréal propose, sur son site internet, une synthèse méthodologique utile sur la pratique du débat en classe, « [Animer un débat](#) », (consulté le 31/07/2015).

## DOCUMENT 12 : Eléments de présentation du collège X

Structure du collège - 2020 - 2021	Effectifs d'élèves	Nombre de divisions
6EME	101	4
5EME	120	5
4EME	135	5
3EME	126	5
Total niveau collège	482	19

Personnels du collège	
<b>Principal</b>	1
<b>Principal adjoint</b>	1
<b>Adjoint gestionnaire</b>	1
<b>Agents d'entretien et d'accueil, ouvriers professionnels</b>	6
<b>Secrétaires</b>	2
<b>Professeurs</b>	41
<b>dont professeur documentaliste</b>	1
<b>CPE</b>	2
<b>Assistants d'éducation*</b>	8
<b>Assistants de vie scolaire*</b>	2
<b>Infirmier*</b>	1
<b>Assistant social*</b>	1
<b>Psychologue de l'éducation nationale*</b>	1
*Présents au collège certaines demi-journées	

Bilan vie scolaire du collège (extrait) année scolaire 2019-2020												
Trimestre	Premier trimestre				Deuxième trimestre				Troisième trimestre			
	6ème	5ème	4ème	3ème	6ème	5ème	4ème	3ème	6ème	5ème	4ème	3ème
Rapports pour fautes graves	9	12	8	6	7	12	14	10	12	14	16	8
Dont												
• Insultes, menaces	6	6	4	2	2	4	6	5	6	7	8	4
• Réseaux sociaux	3	3	2	0	4	6	4	3	4	5	5	2
• Insolence, dégradation du matériel	0	3	2	4	1	2	3	2	2	2	3	2

## DOCUMENT 13 : Extraits du projet d'établissement 2020-2024 du collège X

[...]

### Points d'appui

- La dimension « humaine » de l'établissement.
- Une équipe éducative investie, ouverte au travail en équipe et porteuse de projets pédagogiques :
  - Des partenariats avec les structures culturelles et associatives locales
  - Des actions, voyages dans le cadre d'échanges scolaires et sorties proposés aux élèves
  - Une webradio
  - Un investissement dans les dispositifs d'accompagnement des élèves
- Une offre de formation diversifiée.
- Une situation géographique privilégiée avec un réseau de transports dense qui permet d'accès à une diversité de lieux culturels.
- Des installations sportives de qualité, faciles d'accès.
- Des locaux récents, fonctionnels et entretenus comportant des espaces de travail pour les élèves.
- Un CDI situé au cœur du collège, comportant des salles de travail.
- Des finances saines, un investissement régulier en matériel.
- Un équipement informatique diversifié, régulièrement renouvelé, entretenu.
- Une vie associative portée par les activités sportives : 40% de licenciés, une participation régulière de plusieurs équipes aux championnats académiques et nationaux). Une chorale.

[...]

### Axe 2 : FORMER UN ELEVE CITOYEN QUI RESPECTE ET S'ENGAGE

**Constats :** Des élèves qui s'impliquent peu dans le fonctionnement du collège, un CVC peu dynamique, un FSE peu actif en dehors des activités sportives avec des élèves peu investis dans son fonctionnement. Un développement des incivilités, des entorses au règlement intérieur qui se traduit par une hausse des sanctions. Une utilisation croissante mais mal maîtrisée des outils numériques et des réseaux sociaux.

#### Objectif 1 – Développer les compétences citoyennes de l'élève

##### Objectifs opérationnels :

1. Mieux respecter autrui pour améliorer le vivre ensemble
2. Faire vivre les instances de l'établissement auprès des élèves et des familles
3. Former à l'esprit critique et citoyen

#### Objectif 2 – Responsabilisation et autonomie

##### Objectifs opérationnels :

1. Construire la citoyenneté de l'élève dans le monde numérique
2. Eduquer à la santé et à la citoyenneté
3. Responsabiliser les élèves dans la régulation des conflits

[...]

## **DOCUMENT 14 : Présentation du CDI du collège X**

### **Introduction**

Le collège X, situé en éducation prioritaire, est pleinement engagé dans une réflexion éducative et pédagogique qui en fait un collège particulier. Dans une approche systémique, l'équipe éducative souhaite améliorer le climat scolaire en impliquant davantage les élèves dans les pratiques pédagogiques comme dans la vie de l'établissement.

Cette identité forte de l'établissement se construit progressivement autour de la Charte du Vivre-Ensemble et du projet d'établissement.

Dans cette dynamique, il convient que le CDI se réinvente comme un environnement capacitant en adéquation avec le projet l'établissement.

### **Le CDI, un espace à inventer**

#### **Tirer profit du lieu**

Le CDI, comme le collège X, a été construit en 2014. Il bénéficie donc d'une architecture récente et d'un design contemporain. Malgré une belle hauteur sous plafond, l'acoustique y est excellente. C'est également un lieu très clair et très lumineux. C'est un espace de taille moyenne, légèrement insuffisant pour un collège de près de 500 élèves.

Le CDI est composé de 5 espaces :

- une zone principale de 160 m<sup>2</sup> pouvant accueillir une petite trentaine d'élèves
- une zone de travail et de rangement pour le personnel qui y travaille
- une salle annexe de 10 places assises : la salle médias
- une salle pupitre attenante
- une terrasse

Le CDI dispose de 8 postes informatiques et d'un chariot de tablettes. Une imprimante 3D est également mise à disposition de projets d'élèves.

#### **Des espaces aux fonctions et aux usages variés**

Un travail a été effectué sur la délimitation d'espaces aux fonctions différenciées. Cette distinction des espaces n'est pas rigide, elle peut évoluer selon les besoins.

Une signalétique est mise en place pour indiquer le niveau sonore de chaque espace.

*L'espace lecture* est un espace de calme. Dans le règlement du CDI, élaboré avec les élèves on y autorise la lecture mais aussi une certaine forme d'oisiveté si elle ne gêne pas les autres.

*L'espace travail* est un espace où il est permis de chuchoter (c'est indispensable à la coopération et à l'entraide). Cet espace a été « aéré » lors de notre installation dans les locaux au détriment de rayonnages afin d'en assurer une modularité maximum.

Le CDI dispose d'un VPI qui permet l'utilisation du numérique en classe complète à l'image de ce qui se fait en salle de classe. Néanmoins la volonté est de développer au maximum les pratiques favorisant la coopération et l'entraide. De même une impulsion forte a été donnée au développement des activités de pratiques réflexives particulièrement en direction des élèves de 6e qui doivent assimiler leur nouveau « métier » de collégien.

Un classeur de ressources méthodologiques en info-documentation est mis en place pour favoriser l'autonomie des élèves.

Sur demande du Conseil Pédagogique un rayon « ressources pédagogiques » est développé afin de favoriser la pratique réflexive des enseignants et l'expérimentation. Pour un usage maximal il conviendra de mettre en place un pédago-lab (lieu d'échange de pratiques, de concertation et d'expérimentation).

*L'espace jeu* : on peut y parler si le jeu le nécessite mais sans déranger les usagers de l'espace travail. Une ludothèque d'environ 120 jeux est disponible aux élèves.

Cette place accordée au jeu dans le temps éducatif présente plusieurs avantages :

- le jeu est une source de motivation et de plaisir
- il est l'occasion d'exercer certaines compétences (langage, réflexion, actions) et connaissances
- le jeu permet d'impliquer l'élève en tant qu'acteur
- il permet de faire participer tous les élèves, y compris ceux qui sont timides ou anxieux
- il atténue la crainte de l'erreur et de l'échec
- il développe la prise en compte des règles et le respect mutuel
- le jeu permet de faire collaborer les élèves entre eux
- il aide à la socialisation des adolescents et au développement des compétences psychosociales



En cohérence avec la démarche Climat Scolaire, le jeu a toute sa place au CDI, tant le jeu libre que le jeu utilisé comme levier pédagogique.

*L'espace médias* : c'est une salle dédiée à la production de contenus médiatiques. Elle est dotée d'un espace « vidéo » avec lumières et fond vert et d'un studio de radio.

*La salle-pupitre* : c'est une salle d'appoint en cas de manque d'ordinateurs au CDI pour une séance particulière.

La mise à disposition d'un chariot de tablettes dans le CDI rend la salle pupitre moins utile. La modularité du travail sur tablettes est bien plus grande que sur des ordinateurs fixes.

*La terrasse* :

Elle est utilisée comme lieu de détente mais aussi de connexion avec la nature. Des potagers sur tables y seront installés avec les éco-délégués.

### **Affirmer sa place dans les espaces « hors-classe »**

En préparant l'entrée dans les nouveaux bâtiments une démarche systémique « Climat Scolaire » a permis de définir une identité et une complémentarité aux différents espaces « hors classe ». L'objectif est de rendre cela lisible pour les élèves afin d'éviter, au maximum, que des élèves passent des heures oisives, sans réel projet d'activité.

Le CDI a une fonction et des activités définies ci-dessus. C'est un espace de travail (activités principalement info-documentaires), un lieu de lecture et de jeux de société dits « à règles ». C'est aussi le lieu où les élèves peuvent travailler sur des productions médiatiques.

Il est en cela complémentaire de :

- la salle de travail qui accueille les élèves ayant des devoirs à faire
- la salle coopérative dans laquelle les élèves peuvent travailler en groupe
- la Maison des collégiens, lieu de travail sur l'oral, de montage de projet et de détente
- L'espace vert, lieu des activités liées à l'environnement
- Le Fab-Lab, espace de créativité et de fabrication

### **Des espaces accessibles en proximité**

**La médiathèque B** a été inaugurée peu après le collège. Elle se situe à 300m. Outre son fonds documentaire et sa petite ludothèque elle bénéficie d'une salle de travail pour un public scolaire, d'un auditorium de 100 places et d'un espace d'exposition.

Les deux **Centres Sociaux Y et Z** disposent également de salles où les élèves peuvent aller travailler en autonomie ou en participant à des dispositifs d'accompagnement à la scolarité.

### **Le fonds documentaire**

Pour l'année 2019/2020, les différentes collections documentaires se répartissaient comme suit :

<b>Livres</b>	3428	<b>Périodiques</b>	1099	<b>Cédérom</b>	8
<b>Brochure</b>	32	<b>Multi support</b>	4	<b>DVD-VIDÉO</b>	47
<b>Sans support</b>	1675				
<b>Total des documents disponibles au CDI : 6 294</b>					

### Observations :

- À noter qu'il y a eu, l'année précédente, 15 livres désherbés et 225 livres achetés. Au regard du budget pour l'année civile, ce chiffre semble élevé. En effet, il est dû à l'opération « Un livre chacun et le CDI est plein » mis en place par la précédente professeur documentaliste et qui consistait à ce que chaque élève apporte un document afin de le donner au CDI.
- Il apparait que 1 675 documents sont sans nature. Autrement dit, ils ne sont pas référencés en tant que fiction, documentaire ou périodique. Les statistiques de prêts par type de support sont donc faussées, tout comme la recherche documentaire.
- Les collections en orientation, manuels scolaires et certains documents ne sont pas exemplarisés dans la base. Ils n'ont donc aucune existence, hormis une présence physique sur les rayonnages du CDI. L'objectif est que tous les documents présents au CDI possèdent un point d'entrée dans le portail documentaire de l'établissement, ceci dans le but de valoriser les collections du CDI et d'en permettre la recherche.
- La plupart des notices de fictions ne comporte pas de résumé, ni de descripteurs. La recherche par sujet ou par affection d'un genre n'est donc pas possible. Le travail devra porter sur la création de résumés pour y remédier.
- Concernant les périodiques, les archives n'ont pas été effectuées depuis trois ans. Le kiosque presse n'est pas à jour et certaines collections archivées sont à désherber car l'information contenue est obsolète.
- Enfin, en début d'année, il a été découvert que le progiciel BCDI n'était pas paramétré. Ainsi, les types de prêts, la durée des prêts n'avaient pas été créés.

Le fonds documentaire a pour objectif de répondre aux besoins d'information des élèves concernant un sujet, une thématique de société et des informations en rapport avec ce qui est étudié durant le cursus au collège. L'analyse de la répartition de ces documentaires par grands domaines de connaissances permet de faire émerger plusieurs observations :

#### *Répartition des documentaires par grands domaines de connaissances*

Grands domaines de connaissances	Nombre de documentaires correspondants
000 – Généralités	18
100 – Philosophie	3
200 – Religion	79
300 – Sciences sociales	78
400 - Linguistique	4
500 – Sciences de la nature et mathématiques	108
600 – Sciences appliquées	53
700 – Arts, loisirs et sport	113
800 - Littérature	118
900 – Histoire et géographie	188

### Observations :

- Certains grands domaines sont peu développés, notamment philosophie, linguistique et sciences appliquées. Les acquisitions devront remédier à cette disparité.
- A l'inverse, ceux qui ont un nombre élevé de documentaires comportent souvent des données obsolètes ou périmées.

Afin d'avoir une approche différente des collections, le calcul de l'âge médian a été effectué. L'objectif est de mettre en valeur l'âge moyen du fonds en fonction des types de supports pour pouvoir adapter la politique d'acquisition et de désherbage.

#### *Age médian des collections*

<b>Support</b>	<b>Avant 1990</b>	<b>1990-2000</b>	<b>2000-2010</b>	<b>2010-2019</b>	<b>Total</b>
Documentaire	63	228	650	90	1031
Fiction	139	468	475	394	1476
Non mentionné	3	43	174	151	371

### Observations :

- Les documentaires commencent à être vieillissants par rapport à l'objectif visé d'avoir un fonds en adéquation avec l'actualité et les grands sujets de sociétés.
- Une forte disparité existe en ce qui concerne la répartition des acquisitions pour les documentaires et les fictions. Celle-ci va en s'accroissant pour la décennie 2010-2020.
- Il y a un nombre élevé de documents sans support dans la base. De fait, la recherche documentaire sur ces documents n'est pas efficiente.

### La valorisation des fonds documentaires du CDI`

Cette valorisation s'effectue par deux biais : les logiciels et portail documentaires et la communication auprès des élèves, la communauté enseignante et le personnel du collège.

#### *Logiciels et portails documentaires :*

Le CDI du collège est abonné au logiciel documentaire BCDI, qui permet de cataloguer les ouvrages et de bulletiner la presse, et aux solutions documentaires E-sidoc. Ce portail documentaire permet à l'ensemble des usagers du collège d'effectuer des recherches documentaires sur les collections du CDI. E-sidoc a été installé et interconnecté à l'ENT il y a deux ans. Il est régulièrement alimenté afin de :

- Mettre en valeur les dernières acquisitions réalisées
- valoriser les différentes collections du CDI
- présenter les sélections documentaires et/thématiques effectuées régulièrement (au moins deux sélections différentes par période)
- Mettre à disposition les différents travaux réalisés par les élèves lors des projets menés au CDI
- communiquer autour du CDI, des collections et relayer les informations locales et culturelles en lien avec le livre.

#### *Communication autour des collections et des événements se déroulant au CDI :*

Cette communication est multiple : espace nouveautés, sélections documentaires thématiques en lien avec l'actualité ou un thème défini par le professeur documentaliste, mise en place d'une veille documentaire pour l'ensemble de l'établissement.

- Site web du collège

La rubrique CDI existant sur le site web du collège a été entièrement refondue afin de présenter le CDI et de relayer des informations aux personnes extérieures sur son fonctionnement, les projets qui s'y déroulent ; sans oublier le travail mené sur le projet de politique documentaire et informationnelle.